

DECRET N° 2011-405 DU 28 MAI 2011

portant nomination des membres du Conseil de Gérance du
Fonds National pour le Développement du Sport (FNDS).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique;
- Vu** la loi n°91-008 du 21 février 1991 portant Charte des Sports en République du Bénin;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011;
- Vu** le décret n°2010-350 du 19 juin 2010 portant composition du Gouvernement;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006, fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2007-637 du 31 décembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- Vu** le décret n° 2007-324 du 10 juillet 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Fonds National pour le Développement du Sport (FNDS) ;
- Sur** proposition du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 mai 2011.

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil de Gérance du Fonds National pour le Développement du Sport (FNDS) les personnes dont les noms suivent :

Président : Monsieur **Victor Yédé YOXI**, Directeur de Cabinet du Ministère, représentant du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;



Membres :

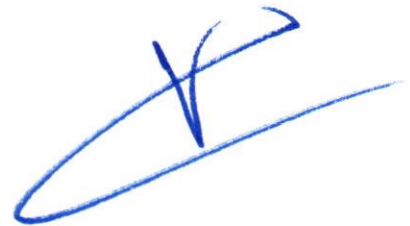
- Madame **Chérifatou Ursule BANSOU**, représentant du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme,
- Monsieur **Crésus SAGBOHAN**, représentant du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur **Alfred Claude HOUNKANRIN**, représentant du Ministre des Enseignements Maternel et Primaire ;
- Monsieur **Antoine ATTIKPA**, représentant du Ministre de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle,
- Monsieur **OGOUSSAN Martin**, représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- Monsieur **Michel AMOUSSOUGA**, représentant de la Loterie Nationale du Bénin,
- Monsieur **Maurice ZANDA**, représentant du Président du Conseil National du Patronat du Bénin,
- Monsieur **Marius FRANCISCO**, représentant du Comité National Olympique et Sportif Béninois,
- Monsieur **Donatien ADANNOU ZONON**, représentant du Président de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Bénin,
- Monsieur **Christophe W. GOGAN**, Directeur du Développement du Sport des Jeunes et du Sport pour Tous (DDSJST).

Article 2: Il est alloué aux membres du Conseil de Gérance une indemnité de session à la charge du Fonds National pour le Développement du Sport conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 mai 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

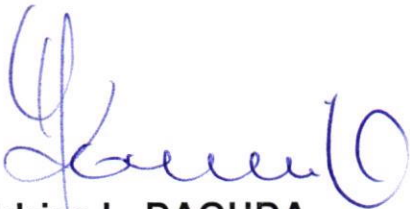


Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de
l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

Le Ministre de la Jeunesse,
des Sports et des Loisirs,



Modeste Tihounté KEREKOU

AMPLIATIONS : PR : 6 - AN : 4 - CS : 2 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - HCJ : 2 MECPDEPPCAG 4 MEF : 4 - MJSL : 4 - Autres
Ministères : 27 - SGG : 4 - DGBM - DCF - DGTCP - DGID - DGDDI : 5 - BN - DAN - DLC : 3 - GCONB : 1 - DCCT : 1 - INSAE : 1 -
BCP : 1 - CSM : 1 - IGAA : 1 - UAC : 1 - ENAM : 1 - FADESP : 1 - UNIPAR-FDSP : 2 - JO : 1 